



Huissiers suite à réclamations de sommes diverses

Par Visiteur

Bonjour

je vous écris suite à de nombreux problèmes avec mon ancienne banque qui me réclame plus de 5000 euro une de 5000 et une de 900 pour un soi disant crédit que j'aurai contracté, (seulement celui de 900). Je n'ai jamais signé aucun document pour 5000 euro de plus aucune banque vu ma situation ne m'aurait avancé 5000 euro (cdd, 1100 euro mariage et locataire)

Je leur ai demandé les documents attestant j'ai eu droit aux huissiers !

Huissiers qui sont venus à mon travail m'ont apporté le commandement de saisie-vente ! (super devant mes collègues, est-ce qu'ils ont le droit ?)

J'ai donc pris rendez-vous avec eux pour négocier résultat aucune négociation possible sous peine de saisie-salaire et saisie-meubles chez moi. Je m'en tire avec 160 euro et une visite non prévue des leurs équipes chez moi en forçant ma porte pour faire un frayeur à ma femme et ma fille pourtant ma femme avait laissé sa clé sur la porte et ils sont quand même rentrés. Alors que les négociations avaient déjà été faites.

De plus le cabinet d'huissier appelle à mon travail ce qui est de plus en plus gênant pour moi.

La dame qui s'occupe de mon dossier à le culot de réclamer une partie de mon troisième mois en plus des 160 euro mensuels menaçant de divers moyens de pressions (comme envoyé quelqu'un à la maison...!)

Je paie le loyer plus les charges pour un montant total d'à peu près 500 sans compter les frais annexes (médecin dentiste etc)

récemment elle m'a appelé pour le dossier des 900 euro encore une fois au travail.

Si cela continue je vais perdre mon travail puisque j'ai déjà eu droit à des remarques.

Pourriez-vous m'aider s'il vous plaît, je ne refuse pas de payer même si à l'origine la demande est litigieuse pour moi mais juste qu'on arrête de me mettre la pression et qu'on ne m'impose pas des 200 euro par moi le reste à vivre n'est à ce moment plus suffisant.

Par Visiteur

Cher monsieur,

je vous écris suite à de nombreux problèmes avec mon ancienne banque qui me réclame plus de 5000 euro une de 5000 et une de 900 pour un soi disant crédit que j'aurai contracté, (seulement celui de 900). Je n'ai jamais signé aucun document pour 5000 euro de plus aucune banque vu ma situation ne m'aurait avancé 5000 euro (cdd, 1100 euro mariage et locataire)

Je leur ai demandé les documents attestant j'ai eu droit aux huissiers !

Huissiers qui sont venus à mon travail m'ont apporté le commandement de saisie-vente ! (super devant mes collègues, est-ce qu'ils ont le droit ?)

Si l'huissier a procédé à un commandement de saisie-vente et a forcé la porte de votre appartement, c'est bien qu'il y a eu soit un chèque impayé de votre part, soit une décision de justice vous condamnant. Dans ce deuxième cas, soit vous ne vous êtes pas rendu à la convocation en justice délivrée par huissier, soit vous n'avez pas formé opposition à l'ordonnance portant injonction de payer.

En conséquence, l'argument consistant à dire que vous ne devez pas payer cette somme n'est ici plus recevable.

Pour le reste, rien n'interdit légalement à un huissier de se rendre sur votre lieu de travail.

Si cela continue je vais perdre mon travail puisque j'ai déjà eu droit à des remarques.

Pourriez-vous m'aider s'il vous plaît, je ne refuse pas de payer même si à l'origine la demande est litigieuse pour moi mais juste qu'on arrête de me mettre la pression et qu'on ne m'impose pas des 200 euro par moi le reste à vivre n'est à ce moment plus suffisant.

Un huissier est aux ordres de son mandant, le créancier. Il est parfois plus judicieux, lorsque des huissiers mettent la

pression, de contacter directement le créancier afin de négocier un échelonnement auquel vous vous tiendrez. Vous n'aurez alors plus de problème avec l'huissier.

Quant au fait que l'huissier vous contacte sur votre lieu de travail, cela ne devient une faute que du moment que vous pouvez démontrer que cela vous a causé un préjudice. Ce n'est pas facile. Tant qu'il n'y a pas eu de mesure disciplinaire prise à votre encontre, difficile de faire quoi que ce soit.

Très cordialement.